Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D052_COS280323-DE

D052-COS280323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés ayant donné pouvoir : Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Mauricette MAUREL, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 21 mars 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 39

Création de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°21 pour le programme de subvention pour soutenir la création de recycleries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération D108-COS201020 du 20 octobre 2020,

Vu la délibération D016-BUR090221 du 9 février 2021 relative au programme de soutiens aux recycleries,

Vu la délibération n° D054-COS220322 du 22 mars 2022 portant création l'autorisation de programme n°21 pour le programme de subvention pour soutenir la création de recycleries,

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Considérant la typologie des autorisations de programme (AP) définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité, à savoir Les AP "projets structurants" et Les AP "d'intervention",

Considérant le règlement du programme de soutien aux Recycleries adossé à la délibération sus visée,

Considérant que le programme de subventionnement aux recycleries constitue un programme d'intervention au sens du règlement budgétaire et financier de Trivalis,

Considérant le caractère pluriannuel des soutiens programmés liés à cette opération,

Considérant l'autorisation de programme n°21 portant sur le programme de subvention pour la réalisation de recycleries par les adhérents de Trivalis,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants,

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°21 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D052_COS280323-DE

Objet : Programme de subventions pour la réalisation de recycleries 2022-2027

Modifications antérieures : 0.00 €
Modification proposée : 0.00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	900 000,00 €	900 000,00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2022*	*- €*	*0,00%*
Total Consommé		**- €**	**0,00%**
Crédits inscrits 2023		**150 000,00 €**	**16,67%**
Crédits inscrits 2024		**150 000,00 €**	**16,67%**
Solde crédit 2025 et suivantes		**600 000,00 €**	**66,67%**
Total	**Programme**	**900 000,00 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).